



MASSEUR KINESITHÉRAPEUTE

Activités principales

.....



Le masseur-kinésithérapeute réalise, de façon manuelle ou instrumentale, des actes de massage et de gymnastique médicale, dans le but de **prévenir l'altération des capacités fonctionnelles**, de concourir à leur maintien et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer. Lorsqu'il agit dans un but thérapeutique, le masseur-kinésithérapeute exerce sur prescription médicale.

Travaillant en étroite collaboration avec l'équipe médicale et l'équipe soignante, le « kiné » établit un bilan qui comprend notamment le diagnostic kinésithérapique et les **objectifs de rééducation**, ainsi que le choix des actes qui lui paraissent les plus appropriés. En effet, il fait appel à de nombreuses techniques : massages, mouvements de gymnastique à l'aide d'appareils, de poids... Il peut aussi utiliser l'eau, la chaleur, le froid ou les ultrasons.

Le masseur-kinésithérapeute peut aussi intervenir dans le domaine du sport, de la prévention, de la remise en forme (relaxation, massages) et de la thalassothérapie (balnéothérapie, hydrothérapie, etc.).

Le métier de masseur-kinésithérapeute s'exerce aussi bien à l'hôpital qu'en clinique, en maison de retraite ou en cabinet de ville.

Compétences et qualités

.....



- Avoir le sens de l'écoute.
- Avoir une bonne résistance physique pour manipuler les patients, répéter des exercices de rééducation.
- Connaître les techniques appropriées et les soins adaptés aux besoins de la personne, en respectant les protocoles d'hygiène et les règles de bonnes pratiques.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Formation



Le diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute se prépare en 4 ans, la formation se prépare en institut public ou privé. La formation est payante.

A compter de septembre 2016, l'accès à la formation est possible après la réussite à une année de formation universitaire en PACES (médecine), en STAPS ou en sciences, technologies et santé.

Rémunération



A l'hôpital, le salaire mensuel net des masseurs-kinésithérapeutes est d'environ 1 400 € en début de carrière et de 2 550 € en fin de carrière.

Le revenu mensuel moyen net des masseurs-kinésithérapeutes libéraux est quant à lui estimé à 3 500 €.

Evolution – passerelles



Cadre de santé d'unité de soins, cadre de santé formateur en soins. Les cadres de santé peuvent envisager de se présenter au concours de directeur des soins.



Retrouvez toutes les infos concernant cette formation sur le site de la **DRJSCS** :

<http://www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr>

